



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte nationale d'identité

Question écrite n° 99976

Texte de la question

M. Lionnel Luca attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la prorogation des cartes nationales d'identité. Le décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 relatif à la durée de validité et aux conditions de délivrance et de renouvellement de la carte nationale d'identité, proroge de 5 ans la durée de validité de la carte nationale d'identité, la portant de dix à quinze ans pour les Français majeurs. Cette prorogation s'applique aux cartes délivrées à partir du 1er janvier 2014 ainsi qu'aux cartes toujours valides à cette date sans qu'il soit nécessaire de modifier les mentions inscrites sur le titre. Pour bénéficier de cette prorogation, les usagers n'ont aucune formalité particulière à effectuer. Si l'absence de formalité a permis à de nombreux Français de bénéficier de cette prorogation sans se préoccuper des démarches administratives à accomplir, beaucoup d'entre eux se sont trouvés confrontés à un refus des autorités administratives françaises ou internationales de prendre en considération la validité du titre présenté. Cette situation, notamment dans les aéroports, a eu pour conséquence de laisser des usagers seuls face à une incohérence administrative contre laquelle ils ne pouvaient rien. Considérant qu'un titre d'identité ne peut pas être reconnu par certains et refusé par d'autres, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que les dispositions du décret n° 2013-1188 du 18 décembre 2013 soit appliquées sans remise en cause possible.

Données clés

Auteur : [M. Lionnel Luca](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99976

Rubrique : Papiers d'identité

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 octobre 2016](#), page 8475

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)